



République Française – Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt
MAIRIE DE CABRIERES D'AVIGNON
Commune membre de l'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse

Arrêté portant autorisation de voirie
2024-005 VOI
VC 25 N°427 chemin des Cèdres

Le Maire de la commune de Cabrières d'Avignon,

Vu le Code de la Route,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 et notamment la 8^{ème} partie relative à la signalisation routière et les textes d'application,
Vu la demande formulée par Mme Joëlle Charpentier 427 Chemin des Cèdres 84220 Cabrières d'Avignon.

CONSIDERANT que pour permettre le bon déroulement des travaux de réfection de clôture et d'assurer la sécurité, qu'il y a lieu de règlementer le stationnement et la circulation **sur le chemin des Cèdres**.

ARRETE

Article 1 : du 23 janvier 2024 au 25 mars 2024, le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public et à exécuter travaux décrits dans sa demande : **réfection de clôture**.

A charge pour lui de se conformer aux dispositions des articles suivants :

Article 2 :

1/ La circulation et le stationnement sera interdit au niveau du 427 chemin des Cèdres
Le pétitionnaire est autorisé à déposer les matériaux sur le trottoir.
Dans tous les cas le passage sera rendu libre à tous véhicules d'urgence dûment signalés.

Article 3 : La réglementation ci-dessus entrera en vigueur dès la publication du présent arrêté.

Article 4 : le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune et à chaque extrémité du chantier.

Article 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes, sise 16 avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES Cedex 09

Article 6 : Madame la responsable des services, Monsieur le commandant de gendarmerie, madame Joëlle Charpentier, le Garde Champêtre de la commune sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur. Notification sera faite à l'intéressé.

Affiché le : 23.01.2024

Fait à Cabrières d'Avignon le 22 janvier 2024
Le Maire,
Delphine Crespo

